

FICHE 3

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DU PROFESSIONNEL

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Entreprise/société :

- 1 Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du **remplacement** d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 par un appareil labélisé Flamme Verte ou équivalent.
- 2 Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la Fiche 2 – Synthèse des prix sont exacts.
- 3 M'engage, si le bénéficiaire de l'aide en fait la demande, à faire éliminer l'ancien appareil (obligatoire dans tous les cas, hors démontage ou fermeture d'une cheminée ouverte) et à fournir le document prouvant la destruction de l'ancien appareil. Indiquer ici le mode d'élimination.
☐ Vers un ferrailleur.
 Nom : Adresse :
☐ Vers une déchetterie.
 Commune de :
☐ Le client s'est engagé à le faire.
- 4 Certifie que ma qualification RGE sera à jour au moment du dépôt du dossier.
- 5 Je m'engage à déclarer si la pose est sous-traitée ainsi que le numéro de qualification de l'entreprise sous-traitante.
- 6 Certifie sur l'honneur avoir réalisé le dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur (EN 13 384-1; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque).
- 7 **Certifie avoir signé la charte d'engagement en faveur de la qualité de l'air entre Grenoble Alpes Métropole et les professionnels de chauffage au bois.**

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise

Précédée de la mention "**bon pour accord**"